

« Donnez donc une claque à vos gosses qui cassent tout » Plainte des Insoumis contre Le Préfet

écrit par Christine Tasin | 5 juillet 2023





Hugues Moulouh, Préfet de l'Hérault, le « préfet bulldozer »

C'est à ce genre d'anecdote (car ça devrait être une anecdote) montée en épingle qu'on reconnaît les cons.

C'est à ce genre d'anecdote montée en épingle qu'on reconnaît les opportunistes.

C'est à ce genre d'anecdote montée en épingle qu'on reconnaît les fouteurs de merde.

C'est à ce genre d'anecdote montée en épingle qu'on reconnaît les « fins de race ». Je ne sais ce qu'ont biberonné leurs parents au moment où ils les fabriquaient, mais c'est du lourd. Ils sont aussi atteints que les enfants issus de mariages consanguins.

Je vous la fais courte, pas la peine d'en faire ni des tonnes ni un fromage.

Un préfet, quoique nommé par Macron, a du bon sens. Première

anomalie de l'histoire. [Parcours étonnant](#), soit dit en passant, de **Hugues Moutouh**, nommé en 2021, pourtant proche de Claude Guéant, adepte de boxe anglaise, judo, rugby... mais fidèle à Macron. Ou à ses engagements et donc à la France ? En tout cas il est surnommé « [le préfet bulldozer](#) ». Sans doute que sa famille, indienne d'origine, l'a bien élevé, lui.

Pour calmer la marmaille des quartiers, ce Préfet conseille à leurs parents de leur claquer le museau avec deux gifles avant de les envoyer au lit (il ne prône même pas de les priver de dessert, de manger ou de sortie), il est gentil, le Préfet. Gageons que pour des parents des années 60 les casseurs et incendiaires ne s'en seraient pas tirés à si bon compte. C'est peut-être pour cela que l'on ne voyait jamais de hordes sauvages dévaster un immeuble, un quartier, brûler les écoles... mais ce n'est pas le sujet.

[...]

«Je pense que chacun doit assumer ses responsabilités, à la fois la classe politique et les parents.» Hugues Moutouh, préfet de l'[Hérault](#), invité sur France Bleu Occitanie lundi 3 juillet, s'interrogeait sur les défaillances de l'éducation parentale, [après quatre jours de violences](#) à Montpellier et Béziers, notamment.

«Quand on met au monde des enfants, on s'en occupe dès la naissance. Si effectivement, dans les 12-13 premières années, ces enfants sont élevés comme des herbes folles, il ne faut pas s'étonner qu'à 12-13 ans, on les voie caillasser des véhicules de police ou piller», a-t-il affirmé.

Je sais qu'en 2019, le Parlement l'a interdit, mais très franchement, de vous à moi : si demain vous attrapez votre gamin qui descend dans la rue pour brûler des véhicules de police ou caillasser des pompiers ou piller des magasins, la méthode, c'est quoi? C'est deux claques et au lit! C'est ce

que faisaient nos grands-parents», a-t-il ajouté.

[...]

Le préfet de l'Hérault a insisté sur le concept d'autorité parentale, inscrit dans le *Code civil*, qui confère «un ensemble de droits et de devoirs qui s'exercent dans l'intérêt exclusif des enfants». Il a également rappelé que la mise en péril de son enfant mineur était punie de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/deux-claques-et-au-lit-le-prefet-de-l-herault-appelle-les-parents-a-la-responsabilite-apres-les-emeutes-20230703>

Evidemment, un des plus tarés des Insoumis (difficiles à départager, ils sont dix sur le podium), Caron, celui qui ne veut pas qu'on tue les moustiques parce que les mamans moustiques elles piquent pour nourrir leurs petits... de réagir au quart de tour.

«Frapper son enfant est interdit (en plus d'être profondément stupide). Ce haut fonctionnaire d'État, dont le rôle est de faire respecter la loi, encourage aux violences sur les enfants. Il doit être sanctionné»

Evidemment, la presse aux ordres marque son étonnement, voire son émoi : quoi ? Mais une loi a bien été votée qui interdit les châtiments corporels, gifles et fessées. Tout le monde de ricaner, évidemment, une gifle, par rapport aux horreurs que l'on voit, au policier en prison, au pompier mort... c'est du pipi de chat. Silence et fermeture du dossier.

Ben non, les dégénérés patentés veillent, vous savez, ceux qui donnent des excuses à tous les camés, à tous les violeurs, à tous les voleurs, à tous les assassins... s'ils ne sont pas Français d'origine. Et voilà nos Insoumis, baïonnette au canon, qui découvrent qu'ils ont là une bonne

raison de se faire remarquer, d'exister... et hop ! Une plainte auprès du procureur de la République

Trois députés de LFI ont annoncé via un communiqué avoir saisi, ce mardi 4 juillet, le procureur de la République de Montpellier au titre de l'article 40, concernant [les propos tenus par le préfet de l'Hérault lundi sur France Bleu Occitanie.](#)

Les députés William Martinet (11e circonscription des Yvelines), Nathalie Oziol (2e circonscription de l'Hérault) et Sylvain Carrière (8e circonscription) expliquent à travers leur communiqué vouloir porter à la connaissance du procureur de la République «l'existence de faits pouvant constituer une infraction sur la base de l'article 40 de procédure pénale». Ils rappellent que les provocations aux « atteintes volontaires à l'intégrité de la personne (...)» sont punies de cinq ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende.

<https://www.lefigaro.fr/politique/deux-claques-et-au-lit-apres-la-sortie-polemique-d-un-prefet-des-deputes-lfi-saisissent-le-procureur-20230704>

Que voulez-vous, quand on est con, on est con. Quand on déteste la France et l'ordre, on est un ennemi prêt à tout pour prendre le pouvoir, y compris en utilisant les tribunaux...

Reste à espérer que, si la plainte était instruite (à Dieu ne plaise!!!) Hugues Moutouh ne tomberait pas sur des juges du syndicat de la magistrature mais serait relaxé et les 3 dégénérés d'Insoumis condamnés aux dépens.

Croisons les doigts un peu d'ordre et de justice en notre beau pays de France ne serait pas de trop.